

La flûte

VOLUME 79, N° 2, ÉTÉ 2023

FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

🎯 *Convention 2022-2026*

Conditions gagnantes



*Nous protégeons
ceux et celles qui protègent les autres*

Problème personnel ?
Problème familial ?
Problème professionnel ?

Parlez-en !



Laissez vos coordonnées, un collègue vous rappellera
aussi rapidement que discrètement.



Président

Yves Francoeur

Vice-président exécutif

Éric Vermette

Vice-président au Secrétariat
et à la trésorerie

Johnny Primiani

Vice-président
aux Relations de travail

Jean-François Potvin

Vice-président à la Prévention
et aux relations avec les membres

Fayçal Djelidi

Vice-président à la Recherche
et aux communications

Laurent Lisio

La flûte

Éditeur

Laurent Lisio

Rédacteur en chef

Martin Desrochers

Conception graphique

Quatre-Quarts

Imprimerie

Imprimerie R. M. Hébert

La revue «La Flûte» est publiée
trois (3) fois par année par
la Fraternité des policiers
et policières de Montréal inc.
(tirage: 8925 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300
Montréal (Québec) H2J 1N3
Téléphone: 514 527-4161
Télécopieur: 514 527-7830

www.fppm.qc.ca

Tous droits réservés.

La reproduction totale ou
partielle d'articles, clichés,
dessins, annonces ou toute
autre matière apparaissant dans
cette revue est strictement
interdite sans l'autorisation
expresse de la Fraternité
des policiers et policières
de Montréal inc.

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0703-4725

Numéro de convention

de Poste-publications:

40011308



Sommaire

Les actualités	4
Paroles de président	
Conditions gagnantes	8
Relations de travail	
Une carte historique !	11
Service aux membres	
Vos assurances	14
Prévention et relations avec les membres	
Du nouveau en prévention et SST	21
SST	
Salles de traitement des stupéfiants	22
Chronique juridique	
Loi 15 et Cour suprême du Canada	23
Des nouvelles de la Caisse Desjardins des policiers et policières	24
Symphonie vocale	26
Association athlétique et sportive	30
Décès	34
Vie spirituelle	36
Nouvelles de l'APPRM	38

Élections 2023 à la Fraternité

Le 31 mai dernier avait lieu le dépouillement électronique dans le cadre d'élections générales au conseil de direction de la Fraternité. Rappelons que la moitié des postes du conseil de direction font l'objet d'une élection aux quatre ans, et que l'année suivante, également aux quatre ans, ce sont les trois autres postes qui sont en élection. Cette année, les postes visés par le scrutin étaient ceux de président, de vice-président à la Recherche et aux communications ainsi que de vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres.

Yves Francoeur a été réélu par acclamation à titre de président alors que Laurent Lisio était élu à titre de vice-président à la Recherche et aux communications et que Fayçal Djelidi était élu à titre de vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres.

Merci à tous les candidats !

C'est avec brio que vous avez participé à la vie démocratique de la Fraternité !

Nouvel éditeur de la Flûte



Le vice-président à la Recherche et aux communications de la Fraternité est d'office éditeur de la Flûte. C'est donc Laurent Lisio qui occupe désormais ce siège et la rédaction lui souhaite la bienvenue !

Je tiens à remercier tous ceux et celles qui m'ont fait confiance et à leur témoigner ma reconnaissance. Je mettrai toute l'énergie nécessaire à la réalisation efficace de mon mandat et à un service de premier ordre pour tous les membres !

Laurent Lisio



Fayçal Djelidi, nouveau vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres.

Ne manquez pas son texte en page 21!

Actualités

Bonne retraite Mario Lanoie !



Après cinq mandats à titre de vice-président à la Recherche et aux communications (dont un mandat complémentaire de 2005 à 2007), Mario prend une retraite bien méritée ! Ce syndicaliste de conviction a organisé un nombre record de manifestations, et sur le terrain, a mené les troupes à de nombreuses reprises tel un général en campagne. Élu pour la première fois en 2005, il avait préalablement intégré le Service à titre de patrouilleur au poste 44, lequel deviendra le PDQ 29. En 1998, il est promu superviseur de quartier au PDQ 31 et le demeurera jusqu'à son élection, en 2005. Mario est également celui qui a fait de la casquette rouge la marque de commerce de la Fraternité en moyen de pression. Nous lui souhaitons tous et toutes une excellente retraite bien méritée ! Ses qualités d'organisateur auront été essentielles lors des grandes batailles menées par la Fraternité au courant de ces années charnières.

Bonne retraite Mario !

Cérémonie de reconnaissance de la Course au Flambeau des agents de la paix



Le jeudi 25 mai dans les locaux de la Fraternité avait lieu en soirée la cérémonie de reconnaissance de la Course au Flambeau. La Course au flambeau des agents de la paix représente la plus importante collecte de fonds annuelle au bénéfice des **Olympiques spéciaux**. De plus, elle sensibilise le grand public à la cause des personnes vivant avec une déficience intellectuelle. Plus de 110 000 policiers, policières et agents de la paix portent la flamme dans 35 pays, et, depuis 1997, près de 3 millions \$ ont été amassés par les policiers et policières de la Course au Flambeau. Le comité directeur a souligné l'importance de la contribution des bénévoles ayant participé à l'organisation et au développement.

Des membres de la Fraternité ont été honorés



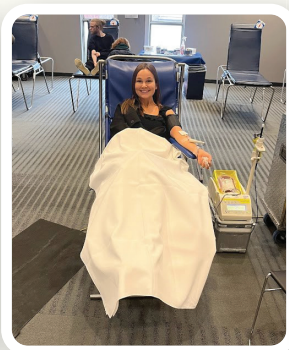
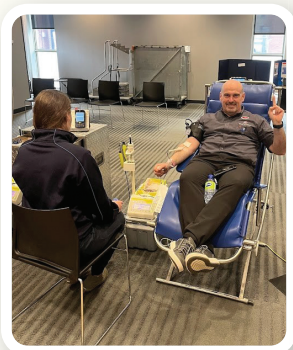
Julie Mazerolle, agente sociocommunautaire au PDQ 42, a participé à 9 éditions du Relais de la flamme en impliquant des jeunes du secondaire. Elle a également participé à de nombreuses reprises au Défi de l'ours polaire. **Mai Dang**, agente sociocommunautaire au PDQ 42, a participé à 8 éditions du Relais de la flamme, également en impliquant des jeunes du secondaire, ainsi qu'au Défi de l'ours polaire, et ce, à de nombreuses reprises. En l'absence de cette dernière, Julie Mazerolle a accepté son prix en son nom.



Jean-François Potvin, vice-président aux Relations de travail de la Fraternité et membre du Conseil d'administration d'Olympiques spéciaux Québec, coordonne notre importante contribution syndicale lors de chaque événement de la Course au flambeau. Il a également pris part à de nombreuses reprises au Défi de l'ours polaire.

Collecte de sang prolifique malgré la tempête de verglas

Le 6 avril 2023, c'est 66 donneurs qui ont pu faire un don lors de la collecte de sang. Une importante tempête de verglas survenue la veille a considérablement perturbé notre collecte, de nombreuses pannes d'électricité ayant fait rage sur une grande partie du secteur de Montréal. Heureusement, l'immeuble de la Fraternité n'a pas été touché et il était donc possible de tenir la collecte quand même. Le matin, il y avait 84 personnes inscrites sur la liste mais plusieurs n'ont pas pu se présenter en raison du verglas. Par contre, seize donneurs se sont ajoutés sans rendez-vous. La Fraternité avait la responsabilité de l'accueil, de l'inscription et du bon déroulement. Alain Bernier, responsable des activités sociales de la Fraternité, a coordonné le tout avec Ronald Ladouceur, secondés d'un groupe de 8 retraités(es), dont quelques membres du conseil de l'APPR et de la Symphonie vocale. Merci aux organisateurs et aux participants!





Conditions gagnantes

Nous nous sommes battus pendant des années pour des horaires mieux adaptés et nous les avons obtenus. Nous avons réclamé une mise à niveau de la rémunération afin qu'elle reflète les exigences de Montréal et nous l'avons eue. Nous avons demandé des effectifs et des moyens pour attirer et maintenir une relève conséquente et nous avons été entendus. Tout n'est pas parfait, loin de là. Nous faisons face à des défis d'une complexité et d'une intensité peu commune, la question des effectifs ne se réglera pas instantanément et je ne suis pas de type jovialiste. Mais il demeure que nous composons désormais avec des conditions qui permettent de regarder vers l'avenir avec plus de sérénité. De ces conditions gagnantes, il faut maintenant voir ce qui sera fait.

Une négociation est tributaire d'une multitude de facteurs et on ne peut pas tout gagner. Néanmoins, dans les circonstances sérieuses que nous traversons en cette ère postpandémique de changements climatiques, de pauvreté et d'écart de richesse, d'anxiété de déstabilisation mondiale, de migrations accélérées, de violence urbaine, de problème de santé mentale devant des problèmes de sécurité publique, il y a lieu de se réjouir d'une convention appropriée.

Évidemment, le fait que nous aurons davantage de latitude ne met pas en un terme aux combats en cours et n'empêchera pas non plus les prochains d'apparaître. Parmi ceux à finir, il y a celui de la **Loi 15** sur les **régimes de retraite**. La Cour supérieure a déclaré en 2020 qu'il n'y avait pas atteinte aux droits des participants actifs, mais reconnaissait l'inconstitutionnalité de la suspension automatique de l'indexation de la rente pour les retraités d'avant 2014.

La Cour d'appel a récemment entériné le jugement et considérant les enjeux se rattachant à la libre négociation entre les parties, nous avons mandaté nos procureurs pour qu'ils déposent une demande devant la Cour suprême du Canada (la chronique juridique de la page 27 porte sur ce sujet).

Pour ce qui est de la **Loi 24**, la Cour supérieure nous a donné raison en octobre 2021 en reconnaissant que le **processus de négociation et d'arbitrage de différend** était biaisé et perturbait l'équilibre dans les rapports de force vu l'absence d'un mécanisme neutre et impartial pour solutionner les mécontentements lors de la négociation d'une convention collective.



Président Yves Francoeur

Les *Conseils de règlement des différends* ont été jugés inconstitutionnels et la Cour a accordé une période de 12 mois au gouvernement pour se conformer au jugement par le biais d'une suspension de la déclaration d'invalidité. Au moment d'écrire ces lignes, nous attendons le jugement de la Cour d'appel. Soulignons au passage que sans règlement négocié de la convention collective, nous faisons face à un *vide juridique*.

Par ailleurs, nous attendons le jugement de première instance sur la **Loi 20**, qui porte sur l'interdiction de **moyens de pression vestimentaires**. Il est extrêmement probable que ce jugement aille en appel, quel qu'il soit.

Quant au **BEI**, le 17 juin 2022 nous avons gagné en Cour supérieure sur l'essentiel quant à l'invalidité constitutionnelle du **Règlement sur les enquêtes indépendantes**. Ainsi, la Cour établissait votre droit au silence et à la non-incrimination, jugeant la remise du compte-rendu du policier impliqué au BEI et l'obligation de répondre aux questions des enquêteurs comme une violation des droits fondamentaux. Malheureusement, le Procureur général a manqué une belle occasion de faire quelque chose de mieux avisé de son temps et de son énergie et va en appel du jugement.

Enfin, le **projet de loi 14** (*Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique...*) propose notamment des changements touchant au **BEI** et à la **déontologie policière**.

Nous suivons le dossier de proche et avons ardemment participé à la commission parlementaire. Les résultats sont à suivre et au moment d'écrire ces lignes, je revenais de Québec où l'une des dernières sessions de la commission des institutions (sur la deuxième lecture du texte) a dû être reportée, le ministre étant occupé, on le comprend, avec les feux de forêt. Heureusement, le gouvernement a déjà révisé ses vues sur la plupart de nos points de grande friction, notamment sur les sanctions élargies, notamment la possibilité d'imposer une évaluation médicale ou une thérapie à titre de sanction déontologique.

En conclusion, nous avons franchi une étape avec une convention collective négociée, une convention qui met les chances de notre côté et qui nous reconnaît. Je suis fier de notre parcours et fier du résultat.

Mais je sais aussi que pour les policiers et policières de Montréal, les défis ne manquent jamais!

Enfin, j'en profite pour sincèrement vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée en me réalisant par acclamation. C'est un réel honneur, et surtout, une responsabilité que je ne prends jamais à la légère.

Soyez prudents et prudentes!



.....

MERCI EVENS !

.....

Evens Guercy a été vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres de juin 2022 au 31 mai 2023. Son apport au sein du conseil de direction de la Fraternité a été très apprécié et je salue son sens du devoir ainsi que la solidarité et la disponibilité dont il a su faire preuve tout au long de son mandat complémentaire. Je lui souhaite une continuité à la hauteur de son talent et de ses compétences !
Merci Evens !

.....

RETRAITE DE MARIO LANOIE

.....

Merci mon ami !

Ton importance dans les batailles menées depuis ton arrivée à la Fraternité, en 2005, est notable. Mettre de la pression, ça ne te faisait pas peur ! Merci d'avoir investi autant de cœur et de compétence à l'organisation de manifestations monstres et à la tenue de si nombreux événements de la Fraternité, toujours réussis ! Même au sein d'une coalition plus large de syndicats, tu t'imposais naturellement comme l'organisateur en chef ! Bonne retraite ! Tu la mérites !

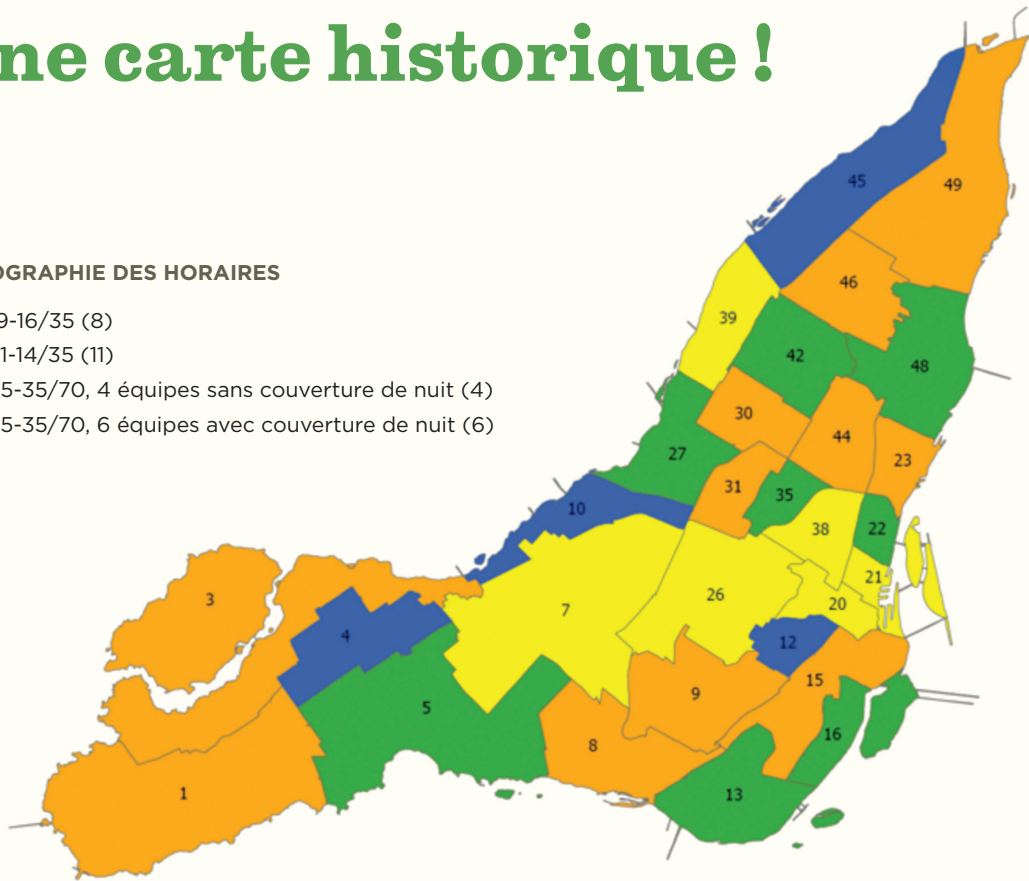


Vice-président aux Relations de travail Jean-François Potvin

Une carte historique !

CARTOGRAPHIE DES HORAIRES

- 19-16/35 (8)
- 21-14/35 (11)
- 35-35/70, 4 équipes sans couverture de nuit (4)
- 35-35/70, 6 équipes avec couverture de nuit (6)



En poste depuis 2014, je peux témoigner de l'importance des horaires de travail, plusieurs projets pilotes ayant vu le jour. La pandémie aura même eu comme effet de placer l'horaire de la détention partout sur le territoire! Certains horaires, plus appréciés que d'autres, ont été testés par les policiers et l'employeur. Nous avons donc mis beaucoup d'énergie à rendre permanente cette carte, qui offre maintenant

aux patrouilleurs et patrouilleuses le choix entre 4 horaires différents dans chacune des divisions. Ainsi, nous fermons enfin un long chapitre de projets pilotes.

Ayant pris soin de prioriser les actifs pour l'accession aux PDQ possédant de nouveaux horaires, tout est maintenant en place pour permettre aux patrouilleurs et patrouilleuses de viser par mutation l'horaire de leur choix.



Nous croyons même que la capacité d'attraction du Service sera améliorée par ce changement majeur. En effet, nous croyons que le Service pourra vendre le fait que dès 2025, 35 % des patrouilleurs travailleront dans un PDQ où l'horaire comporte peu ou pas de relève de nuit. L'annexe U a également été modifiée, faisant passer de 250 à **650 les postes de travail totaux garantis** avec peu ou pas de relève de nuit. La qualité de vie que procure ces horaires est donc unique au Québec.

Nous vous souhaitons un bon congé de paternité avec les moyens d'en profiter !

De façon rétroactive au 13 janvier 2018, le congé de paternité profite de la prestation complémentaire comblant ainsi la différence entre la prestation du RQAP et 95 % du salaire brut du policier. Nous sommes convaincus que cette amélioration de condition de travail permettra au policier nouveau papa de mieux profiter des moments de bonheur exceptionnels que procure le congé de paternité.

Des agents de quartier patrouilleurs à pied conventionnés

Le statut précaire des patrouilleurs à pied de PDQ est maintenant terminé. Cette affection importante pour le rapprochement avec la communauté méritait un statut permanent et cela est chose faite. Sélectionnés par ancienneté pure, incluant les policiers déjà affectés à cette fonction, nous aurons maintenant 40 agents de quartiers patrouilleurs à pied en tout temps sur le territoire.

Une prime d'accompagnement pour les nouveaux S/D

En plus de rendre accessible aux patrouilleurs ayant terminé leurs probation une prime de 6 % pour l'accompagnement d'une recrue, le S/D qui accompagne un nouveau promu recevra lui aussi la prime de 6 %. La Fraternité croit à l'importance de bien accompagner les nouveaux et nous espérons que cette prime motivera les policiers expérimentés à participer à cette étape importante.

Une formation pour les représentants syndicaux

Conscients que la nouvelle convention apportera son lot d'ajustements et de questionnements, la Fraternité se prépare à une formation sur la convention collective, laquelle sera diffusée aux représentants syndicaux avant la fin de l'année. Nous pourrons ensuite compter sur nos vaillants délégués et moniteurs afin d'accompagner nos membres à travers les changements.

Les réservistes en renfort

Le manque de personnel et la pression que cela provoque sur nos actifs ont poussé les parties à ouvrir la discussion sur l'apparition des réservistes pour la durée de la convention. Il était important que cette nouveauté soit temporaire et qu'elle n'ait aucun impact sur les promotions et mutations des actifs. **Le comblement des effectifs réguliers doit demeurer une priorité pour tous.**

La signature de la convention collective mettra en place un mécanisme d'embauche de policiers réservistes. Nous invitons donc les intéressés à régulièrement consulter le site web du SPVM.

LES CONDITIONS GÉNÉRALES SERONT LES SUIVANTES

Pour celles et ceux qui ont pris leur retraite **avant** la signature de la convention collective :

- > Être retraité(e) du SPVM au moment de la signature de la convention collective.
- > Être une policière ou un policier retraité du SPVM **depuis un maximum de 3 ans** (incluant la période de pré-retraite).

Pour celles et ceux qui prendront leur retraite **après** la signature de la convention collective :

- > Être retraité(e) du SPVM **depuis un maximum de 3 ans** (incluant la période de pré-retraite).
- > Avoir complété un minimum de 30 ans de service.

DE PLUS...

- > Répondre aux exigences de la Loi sur la police.
- > Détenir un permis de conduire 4A valide.
- > Avoir suivi la formation appropriée à titre de policière ou policier actif.
- > Satisfaire à une évaluation du dossier à titre de policière ou policier actif.
- > Réussir ou avoir réussi au cours de l'année précédente l'enquête d'accréditation sécuritaire, selon le niveau requis.

- > Les réservistes continueront de recevoir leur rente, sans interruption.
- > Les réservistes s'engageront pour un minimum de 10 jours de travail par année et accepteront les mandats selon leurs disponibilités.
- > Les réservistes seront armés et devront obtenir leur qualification de tir.
- > Si les réservistes travaillent plus de 8,5 heures dans une journée, l'excédent est payé à 150 % du taux horaire.
- > Une case et les équipements nécessaires seront fournis par l'employeur.

RÉSERVISTES DE LA GENDARMERIE

- > Taux horaire de 58,41\$.
- > Ouvert à tous les grades.
- > Participer à des services d'ordre festifs en gestion de foules et blocage de rue.
- > Remplir des mandats de commercialisation non comblés par les policières et policiers actifs.
- > Être présent dans les zones scolaires pour des activités de CSR et de brigadier.
- > Offrir un soutien aux enquêtes pour des mandats journaliers.

Les réservistes de la gendarmerie seront appelés selon leur disponibilité par le biais d'une plateforme informatique.

RÉSERVISTES DES ENQUÊTES

- > Taux horaire de 62,16\$ (plus indemnité vestimentaire quotidienne).
- > Ouvert à tous les grades détenant les cours d'enquête prévus par la Loi sur la police.
- > Remplir des mandats spécifiques de soutien et mentorat sans prise en charge de dossier.
- > Offrir un soutien aux opérations.
- > Mener des enquêtes d'accréditation sécuritaire.



Vos régimes d'assurance collective

Annuellement et en collaboration avec nos actuaires, nous analysons l'expérience des divers régimes d'assurance afin de déterminer les ajustements nécessaires quant aux cotisations facturables. Les hausses des coûts de médicaments ainsi que les montants des prestations payées sont des facteurs importants influençant les résultats financiers de nos régimes d'assurance. La bonne santé financière de nos régimes d'assurance nous a permis de limiter les hausses en demeurant en dessous des fluctuations du marché de l'assurance. Les montants admissibles à des remboursements du régime des soins dentaires augmentent en fonction du guide des tarifs de l'ordre des dentistes du Québec et les hausses des deux dernières années sont à des niveaux historiques.

Rappelons également qu'à la suite de la mise en place de notre partenariat avec la SSQ en août 2012, la révision des cotisations prend maintenant effet au 1^{er} août de chaque année, le cas échéant.

LES HAUSSES QUI S'APPLIQUERONT À COMPTER DU 1^{ER} AOÛT 2023 SONT RÉSUMÉES DANS CE TABLEAU :

	Actif	Retraité moins de 65 ans	Retraité plus de 65 ans
Maladie	4 %	0 %	0 %
Dentaire	12 %	12 %	12 %
Voyage	0 %	0 %	0 %
Vie de base	0 %	0 %	10 %
Vie supplémentaire et additionnelle	0 %	0 %	0 %



Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie Johnny Primiani

A. Assurance maladie

TARIFS – ASSURANCE MALADIE

ACTIFS	Prime par paie 1 ^{er} août 2022		Prime par paie 1 ^{er} août 2023	
	Services de soins de santé	Assurance maladie	Services de soins de santé	Assurance maladie
Plan individuel	5,09 \$	49,04 \$	5,09 \$	53,32 \$
Plan familial	5,09 \$	119,90 \$	5,09 \$	123,37 \$
Plan couple ou monoparental	5,09 \$	82,52 \$	5,09 \$	86,49 \$

* Attention : ces primes excluent la moitié de la contribution de l'employeur au montant de 16,73 \$ au 2023-08-01, en vertu du paragraphe 18.02 de la convention collective.

Pour membres actifs seulement.

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2018, LES NOUVEAUX RETRAITÉS NE PEUVENT QU'ADHÉRER AUX OPTIONS A, B ET F

RETRAITÉS MOINS DE 65 ANS AU 2022-08-01 – PRIMES POUR L'ANNÉE 2022/2023

PLAN	OPTION A	OPTION B	OPTION C	OPTION D	OPTION E	OPTION F
Individuel	84,91 \$/rente 2 038 \$/année	73,64 \$/rente 1 767 \$/année	67,19 \$/rente 1 613 \$/année	57,29 \$/rente 1 375 \$/année	17,55 \$/rente 421 \$/année	40,25 \$/rente 966 \$/année
Couple ou monoparental	146,46 \$/rente 3 515 \$/année	127,11 \$/rente 3 051 \$/année	115,93 \$/rente 2 782 \$/année	98,77 \$/rente 2 370 \$/année	30,31 \$/rente 727 \$/année	74,51 \$/rente 1 788 \$/année
Familial	169,76 \$/rente 4 074 \$/année	147,29 \$/rente 3 535 \$/année	134,41 \$/rente 3 226 \$/année	114,51 \$/rente 2 748 \$/année	35,08 \$/rente 842 \$/année	80,49 \$/rente 1 932 \$/année

Retraités de moins de 65 ans : saviez-vous que pour diminuer le coût de vos primes, vous pouviez choisir votre plan d'assurance maladie en fonction de vos besoins? La franchise par prescription varie entre 5 et 10 \$. Il suffit de choisir l'option de plan qui répond le mieux à vos besoins, lors des périodes de renouvellement d'assurance!

N.B. Montants annuels arrondis 2022-08-01



Services aux membres

RETRAITÉS MOINS DE 65 ANS AU 2023-08-01 - PRIMES POUR L'ANNÉE 2023/2024

Services de soins de santé pour tous les retraités ayant l'assurance maladie 2,59 \$/rente
62,16 \$/année

La prime de services de soins de santé s'ajoute au choix de plan et d'option d'assurance maladie

PLAN	OPTION A	OPTION B	OPTION C	OPTION D	OPTION E	OPTION F
Individuel	82,32 \$/rente 1 976 \$/année	71,05 \$/rente 1 705 \$/année	64,60 \$/rente 1 550 \$/année	54,70 \$/rente 1 313 \$/année	14,96 \$/rente 359 \$/année	37,66 \$/rente 904 \$/année
Couple ou monoparental	143,87 \$/rente 3 453 \$/année	124,52 \$/rente 2 988 \$/année	113,34 \$/rente 2 720 \$/année	96,18 \$/rente 2 308 \$/année	27,72 \$/rente 665 \$/année	71,92 \$/rente 1 726 \$/année
Familial	167,17 \$/rente 4 012 \$/année	144,70 \$/rente 3 473 \$/année	131,82 \$/rente 3 164 \$/année	111,92 \$/rente 2 686 \$/année	32,49 \$/rente 780 \$/année	77,90 \$/rente 1 870 \$/année

N.B. Montants annuels arrondis 2023-08-01

RETRAITÉS 65 ANS ET PLUS AU 2022-08-01 - PRIMES POUR L'ANNÉE 2022/2023

PLAN	OPTION A	OPTION B	OPTION C	OPTION D	OPTION E	XTRA RAMQ
Individuel	19,19 \$/rente 461 \$/année	14,52 \$/rente 348 \$/année	10,07 \$/rente 242 \$/année	6,51 \$/rente 156 \$/année	12,11 \$/rente 291 \$/année	104,80 \$/rente 2 515 \$/année
Couple ou monoparental	35,47 \$/rente 851 \$/année	26,84 \$/rente 644 \$/année	18,60 \$/rente 446 \$/année	12,02 \$/rente 288 \$/année	22,38 \$/rente 537 \$/année	194,64 \$/rente 4 671 \$/année
Familial	38,35 \$/rente 920 \$/année	29,03 \$/rente 697 \$/année	20,11 \$/rente 483 \$/année	12,99 \$/rente 312 \$/année	24,20 \$/rente 581 \$/année	209,63 \$/rente 5 031 \$/année

N.B. Montants annuels arrondis 2022-08-01

RETRAITÉS 65 ANS ET PLUS AU 2023-08-01 - PRIMES POUR L'ANNÉE 2023/2024

PLAN	OPTION A	OPTION B	OPTION C	OPTION D	OPTION E	XTRA RAMQ
Individuel	19,19 \$/rente 461 \$/année	14,52 \$/rente 348 \$/année	10,07 \$/rente 242 \$/année	6,51 \$/rente 156 \$/année	12,11 \$/rente 291 \$/année	104,80 \$/rente 2 515 \$/année
Couple ou monoparental	35,47 \$/rente 851 \$/année	26,84 \$/rente 644 \$/année	18,60 \$/rente 446 \$/année	12,02 \$/rente 288 \$/année	22,38 \$/rente 537 \$/année	194,64 \$/rente 4 671 \$/année
Familial	38,35 \$/rente 920 \$/année	29,03 \$/rente 697 \$/année	20,11 \$/rente 483 \$/année	12,99 \$/rente 312 \$/année	24,20 \$/rente 581 \$/année	209,63 \$/rente 5 031 \$/année

N.B. Montants annuels arrondis 2023-08-01

B. Assurance voyage

L'industrie du voyage a pleinement repris ses activités et ce, même à un niveau supérieur qu'avant la pandémie. Nous avons néanmoins négocié un gel des cotisations pour nos membres. En guise de rappel, si vous êtes déjà atteint d'une condition médicale connue avant tout séjour à l'étranger, il est important de s'as-

surer que votre état de santé est stable avant le départ. Notamment, il est important de s'assurer qu'aucun symptôme ne laisse présager que des soins seraient requis durant la durée de votre séjour ou que des complications puissent survenir.

TARIFS - (maladie hors Québec)

ACTIFS	Taux par paie	
	2022-08-01	2023-08-01
Plan individuel	3,36 \$	3,36 \$
Plan familial	6,60 \$	6,60 \$

RETRAITÉS	Taux par rente	
	2022-08-01	2023-08-01
Plan individuel	4,99 \$	4,99 \$
Plan familial	9,96 \$	9,96 \$

TARIFS - ANNULATION VOYAGE

ACTIFS	Taux par paie	
	2022-08-01	2023-08-01
Plan individuel	0,27 \$	0,27 \$
Plan familial	0,66 \$	0,66 \$

RETRAITÉS	Taux par rente	
	2022-08-01	2023-08-01
Plan individuel	1,06 \$	1,06 \$
Plan familial	2,12 \$	2,12 \$

C. Assurance-vie

La tarification d'assurance vie est basée sur l'expérience ainsi que sur les projections futures permettant d'assurer la pérennité du régime à long terme. La tarification est liée à l'âge ainsi qu'au volume de protections d'assurance vie. **Il est donc important d'évaluer vos besoins en matière de protections d'assurance vie afin de payer la prime adéquate.**

Cette année, il y aura une légère hausse au niveau de la tarification d'assurance vie de base pour les membres de 65 ans et plus, ainsi que pour leurs personnes à charge. Les tarifs pour l'assurance vie de base et supplémentaire pour les actifs et les retraités de moins de 65 ans demeurent inchangés au 1^{er} août 2023. Nous vous rappelons que les tarifs sont concurrentiels.



Services aux membres

TARIFS - ASSURANCE VIE

ACTIFS	PRIME 2022-08-01		PRIME 2023-08-01	
	Par paie	Annuelle	Par paie	Annuelle
Base 20 000 \$	3,52 \$	92 \$	3,52 \$	92 \$
Base familiale 8 000 \$ / 6 000 \$ <65 ans	1,14 \$	30 \$	1,14 \$	30 \$
Supplémentaire (adhérent)	- 10 %	- 10 %	GEL	GEL
Supplémentaire (conjoint)	- 10 %	- 10 %	GEL	GEL

RETRAITÉS	PRIME 2022-08-01		PRIME 2023-08-01	
	Par rente	Annuelle	Par rente	Annuelle
Retraité de moins de 65 ans				
Base 20 000 \$	13,40 \$	322 \$	13,40 \$	322 \$
Base familiale 8 000 \$ / 6 000 \$ <65 ans	1,29 \$	31 \$	1,29 \$	31 \$
Supplémentaire (adhérent)	- 10 %	- 10 %	GEL	GEL
Supplémentaire (conjoint)	- 10 %	- 10 %	GEL	GEL

RETRAITÉ DE 65 ANS ET PLUS				
Base 10 000 \$	10,09 \$	242 \$	11,09 \$	266 \$
Base familiale 5 000 \$ / 2 000 \$ 2 000 \$ / 1 000 \$	3,19 \$	77 \$	3,51 \$	84 \$

ADDITIONNELLE (par tranche de 10 000 \$)* (adhérent)				
65 à 69 ans	+ 10,4 %	+ 10,4 %	GEL	GEL
70 à 74 ans	+ 19,9 %	+ 19,9 %	GEL	GEL
75 à 79 ans	+ 24,5 %	+ 24,5 %	GEL	GEL
80 ans et plus	+ 32,0 %	+ 32,0 %	GEL	GEL

Possibilité maximale d'une tranche additionnelle de 10 000 \$ sans preuve médicale, plus huit tranches additionnelles de 10 000 \$ avec preuve médicale si vous avez pris votre retraite avant le 1^{er} août 2022. Si vous prenez votre retraite à compter du 1^{er} août 2022, vous pourrez choisir jusqu'à un maximum de trois tranches additionnelles de 10 000 \$ avec preuve médicale et à compter de votre 75^e anniversaire, le montant d'assurance que vous détenez sera automatiquement réduit à 10 000 \$. Par contre, vous ne pourrez dépasser le montant que vous possédiez la journée précédant votre 65^e anniversaire, jusqu'à un maximum de 100 000 \$ (incluant l'assurance vie de base).

Notes :

Si votre conjoint(e) atteint 65 ans avant vous et si cette personne a souscrit à des tranches supplémentaires d'assurance vie, elle pourra les conserver jusqu'à concurrence de 30 000 \$, et ce, jusqu'à ce que vous atteigniez l'âge de 65 ans.

Les augmentations pour l'assurance vie supplémentaire et additionnelle sont en pourcentage puisqu'elles sont en fonction de la table d'âge, du sexe et du facteur fumeur ou non-fumeur.

Les montants des primes annuelles ont été arrondis.

Assurance décès, mutilation, accident (DMA)

Bonne nouvelle! Les **primes sont gelées** pour la prochaine année.

NOTE IMPORTANTE CONCERNANT LE DMA

Dans le cas d'une réclamation, un avis écrit de l'accident doit être transmis dans les 30 jours suivant la date de l'accident à l'assureur. Notez également qu'une preuve écrite de la perte doit être fournie à l'assureur dans les 90 jours suivant la date de cette perte. Donc, vous devez communiquer avec la Fraternité dans les premiers jours de l'accident afin que la Fraternité puisse faire les démarches nécessaires auprès de l'assureur.

D. Soins dentaires

TARIFS - SOINS DENTAIRES

ACTIFS	Taux par paie	
	2022-08-01	2023-08-01
Plan individuel	8,05 \$	11,02 \$
Couple/Monoparental	30,34 \$	35,99 \$
Plan familial	55,12 \$	63,74 \$

RETRAITÉS	Taux par rente	
	2022-08-01	2023-08-01
Plan individuel	25,36 \$	28,40 \$
Couple/Monoparental	50,64 \$	56,72 \$
Plan familial	73,92 \$	82,79 \$

Attention : ces primes excluent la moitié de la contribution de l'employeur d'un montant de 16,73 \$ au 2023-08-01, en vertu du paragraphe 18.02 de la convention collective.

Pour membres actifs seulement.

Il est possible d'ajouter sa conjointe, son conjoint ou un enfant de plus de 10 ans, et ce, sans examen dentaire lors de la période de réinscription qui sera à l'été 2023 et entrera en vigueur le 1^{er} août 2023. La participation au régime de soins dentaires est facultative pour les personnes à votre charge.

Si vous choisissez d'inscrire les personnes à votre charge au régime de soins dentaires de la Fraternité, vous devez faire votre demande dans les 31 jours suivant la date à laquelle la ou les personnes deviennent admissibles au régime pour la première fois et vous devrez maintenir la protection en vigueur pour



Services aux membres

ces personnes pour une **période minimale continue de 36 mois**. Toute demande d'adhésion soumise hors délai sera sujette à la clause d'adhésion tardive. Certaines exceptions peuvent s'appliquer pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes à votre charge étant couvertes par un autre programme. Les règles de participation détaillées sont décrites dans la brochure, disponible sur notre site Intranet.

Veillez également noter que si un membre a plusieurs enfants et que l'un des enfants atteint l'âge de 10 ans et qu'il est couvert par le plan, les autres enfants ont droit aux mêmes couvertures avec le régime de soins dentaires de la Fraternité. Cependant, prenez note que les enfants de moins de 10 ans sont d'emblée couverts par le régime de soins dentaires du gouvernement. Toutefois, advenant le cas où le gouvernement ne couvrirait pas certains services, vous pourriez être couvert par le régime des soins dentaires de la Fraternité.

PAR AILLEURS, LES SOINS DENTAIRE MAJEURS AINSI QUE LES RESTAURATIONS COMPLEXES PRATIQUÉS À L'EXTÉRIEUR DU CANADA NE SONT PAS COUVERTS PAR VOTRE RÉGIME DE SOINS DENTAIRE.

N'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de nous faire part de tout changement quant aux points suivants :

- > changement d'adresse ;
- > changement de état civil ;
- > naissance ;
- > couple de policier/policières de la Ville de Montréal (vous permettant ainsi de bénéficier d'une cotisation réduite pour l'assurance maladie).

LA COMPAGNIE BIRON OFFRE LES RABAIS SUIVANTS À NOS MEMBRES AINSI QU'À LEURS DÉPENDANTS (CONJOINT ET ENFANTS À CHARGE) :

> Services Laboratoires et prélèvements	20 %
> Sommeil (Dépistage et équipements)	20 %
> Examens de résonnance magnétique	10 %
> Examens de tomographie (Scan)	10 %
> Échographies	5 %
> Infiltrations sous scopie	5 %
> Injections plasma riche en plaquettes	5 %

QUELQUES PRÉCISIONS

Le membre doit mentionner qu'il est membre de la FPPM lors de la transaction chez Biron, car aucune correction de facture sera possible.

Les rabais ne sont pas applicables sur la boutique en ligne, ils sont seulement applicables en personne ou par téléphone aux points de service.

Les prix en point de service et en ligne diffèrent et certains achats en ligne demeurent avantageux.



Vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres Fayçal Djelidi

Du nouveau en prévention et SST

Tout d'abord, c'est avec beaucoup d'humilité que je vous remercie de m'avoir élu Vice-Président à la Prévention et aux relations avec les membres. Je serai là pour vous et prendrai très au sérieux ma mission d'améliorer votre qualité de vie au travail et de participer à donner à la santé et sécurité toute l'importance qu'elle mérite.

C'est d'ailleurs dans cette optique qu'agit le nouvel article 38 de la convention collective, modifié afin de représenter l'esprit de la loi modernisant le régime de santé et sécurité au travail.

Premier nouvel élément qu'apporte l'article 38 de la convention : dorénavant, il y aura trois représentants à la prévention en matière de santé et sécurité au travail au lieu de deux.

Deuxième élément nouveau intégré à l'article 38 de la convention : les représentants à la prévention seront dans les locaux de la Fraternité, relèveront du Vice-Président à la Prévention et aux relations avec les membres et seront considérés comme des travailleurs de la Fraternité avec une libération syndicale à 100 %.

Troisième élément : les représentants à la prévention auront un véhicule du SPVM pour leurs déplacements professionnels et ce véhicule sera en permanence à la Fraternité afin de satisfaire aux besoins opérationnels.

Un processus ouvert à tous et toutes

Par conséquent, un processus de mutation à la Fraternité de deux nouveaux représentants à la prévention s'amorcera sous peu, le troisième, monsieur Stéphane Dumont, déjà en place, s'appretant à être transféré d'office.

Ce processus, dirigé par une firme externe, sera ouvert à tout policier et toute policière syndiqué ayant les qualifications pour accomplir les tâches liées à la fonction. Il sera donc ouvert à tous les grades. Un avis de concours sera envoyé sous peu avec les critères permettant d'accéder à l'entrevue.

En 2023, la santé et la sécurité doit être incontournable dans les décisions de l'employeur. Ainsi avec une équipe de quatre policiers y étant dédiés à temps plein, et ce, à compter de la signature de la convention collective, c'est l'ensemble des policiers qui en profiteront !



Stéphane Dumont, représentant paritaire à la prévention en santé et sécurité du travail pour le SPVM, section gestion de la santé

Changement dans la salle de traitement des stupéfiants du centre d'enquêtes ouest

Au courant des prochaines semaines, vous remarquerez l'ajout d'équipements dans la salle de traitement des stupéfiants du centre d'enquêtes Ouest. Ce projet pilote se fait en collaboration avec la Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSP) et la Section des ressources matérielles du SPVM.

À la suite de l'analyse des tâches effectuées par les policiers de la section des stupéfiants, la DRSP a produit un rapport mettant en lumière des lacunes en matière de protection des policiers et policières. Ceux-ci traitent annuellement plusieurs sortes de stupéfiants et précurseurs variés. Certains sont volatiles et très dangereux pour la santé... que l'on pense seulement au Fentanyl... Sans protection adéquate, l'ingestion de ces substances en faible quantité peut ne pas être perceptible. Toutefois, à long terme, l'accumulation pourrait accélérer le développement de maladies.

Ainsi, dans le but de protéger les policiers et policières, la Section de la prévention en santé et sécurité au travail du SPVM a préparé et soumis aux sections concernées un ensemble de produits et d'améliorations à apporter dans les salles de traitement des stupéfiants. Ces produits et méthodes de traitements seront testés en premier dans la région Ouest. Par la suite, suivant leur efficacité et l'utilisation, ces mêmes produits et méthodes de travail seront déployés dans les autres salles.

À l'automne 2024, les spécialistes en santé publique de médecine préventive et d'hygiène de travail de la DRSP viendront rencontrer les policiers et policières touchés par ces changements. Ils leur expliqueront les enjeux auxquels ils font face quotidiennement et les meilleures méthodes de travail pour protéger leur santé. Dans le même ordre d'idées, ces policiers et policières feront partie du programme de protection respiratoire du SPVM. Ils auront à suivre les différentes mesures associées au programme, dont notamment le port d'un masque et le test d'étanchéité aux deux ans.

Tous comprennent que ces mesures sont nécessaires, surtout avec la dangerosité des drogues saisies de nos jours.

Si vous avez des questions en lien avec ce sujet ou toute autre demande reliée à votre santé et sécurité au travail.

Nous sommes là pour vous!

Stéphane Dumont



M^e Jean-François Raymond, RBD avocats

Loi 15 et Cour suprême du Canada

Le 10 mai 2023, la Cour d'appel du Québec rejetait l'appel des organisations syndicales et celui du Procureur général du Québec dans le dossier de la Loi 15. Nous demandons de faire déclarer inconstitutionnelles les dispositions de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal. Dans ce contexte, survolons ensemble les procédures qui suivront cette décision.

Les organisations syndicales ont décidé de demander la permission d'en appeler à la Cour suprême du Canada. La Fraternité et les autres syndicats au dossier déposeront donc un mémoire pour permission d'en appeler auprès du plus haut tribunal du pays.

Ce mémoire doit être déposé dans les 60 jours de la décision rendue par la Cour d'appel et la partie adverse peut répliquer dans les 30 jours de la demande de permission. Le mois de juillet n'étant pas comptabilisé dans les délais, l'ensemble de la procédure (la demande et la réplique) devra être terminée au début du mois de septembre prochain.

Habituellement, la Cour suprême rend sa décision sur la permission d'en appeler entre un et trois mois après la fin du processus ci-haut relaté. La décision est prise à la lumière des mémoires et il n'y a pas d'audition à ce stade du dossier.

Advenant que la demande de permission soit rejetée, aucune explication n'est fournie aux parties et une simple mention du rejet de la requête pour permission d'en appeler est inscrite au dossier. Si la permission nous est accordée, nous pouvons alors produire un mémoire plus complet et faire valoir nos arguments devant la Cour suprême à une date ultérieure.

La permission est accordée dans les cas où la question soulevée par l'appel en est une d'intérêt public, comme dans les cas où la Cour souhaite encadrer ou faire évoluer la jurisprudence canadienne.

Dans les prochains mois, nous serons donc dans l'attente de la réponse de la Cour suprême et la Fraternité vous tiendra évidemment informés des développements.



Desjardins

Caisse des policiers et policières



**Fière de partager
3,7 M\$
avec nos membres
et notre
communauté.**

**30 ans
de ristourne**



**Quelle autre institution
financière en fait autant?
Surveillez le dépôt
de votre ristourne!**

Conseil d'administration 2023

Président
1er vice-président
2e vice-président
Secrétaire
Administrateur
Administratrice
Administratrice
Administrateur
Administratrice
Administrateur
Administrateur
Administratrice
Administrateur
Administrateur

DESROCHERS, Mario
PROULX, Marc-André
CÔTÉ, Pascal
HARVEY, Serge
AUDET, Louis
BÉLANGER, Katerine
BOLDUC, Ginette
DUROCHER, Marc
FOURNELLE, Christine
GINGRAS, Laurent
HADDAD, Victor
MERCIER, Hélène
POIRIER, Billy
ST-MARTIN, Nicholas

Vos représentants policiers en caisse



Olivier Lapointe
Directeur principal
Développement des affaires
et communications



Michel Boutin
Directeur
Développement des
affaires



Francis Gagné
Directeur
Développement des
affaires



Alexandre Lebrun
Directeur
Développement des
affaires

**Nouveau
au sein de
l'équipe!**

NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE

**UNE BELLE
OCCASION À SAISIR
POUR ÉPARGNER ET
RÉALISER VOS
OBJECTIFS!**



CONTACTEZ-NOUS!
Ligne téléphonique dédiée

514.847.1004
poste 772 2911

WWW.CAISSE-POLICE.COM
POUR MIEUX VOUS INFORMER !

 FACEBOOK.COM/CAISSE-POLICE

SIÈGE SOCIAL
460, RUE GILFORD, MONTRÉAL (QC) H2J 1N3

TÉLÉPHONE : 514.VIP.1004 (847)
SANS FRAIS : 1.877.VIP.1004 (847)
TÉLÉCOPIEUR : 514.487.1004



Mi-figue mi-raisin

La fin de notre saison (la 67^e!) a été remplie de toutes sortes de rebondissements heureux et malheureux. Comme vous le savez, la Faucheuse s'est introduite dans notre groupe en amenant avec elle deux choristes et la conjointe d'un choriste.

Par la suite, le 27 mars à Trois-Rivières, grâce à l'appui de notre Fraternité et du Service, nous sommes allés chanter aux funérailles civiques de la sergente Maureen Breau. Notre présence sur place fut remarquée et appréciée.

Dans la même veine, nous avons chanté aux funérailles de Madame Yvette Hébert Lanoie, mère du Vice-président à la Recherche et aux communications de la Fraternité, Mario Lanoie. Notre saison s'est terminée à l'École nationale de police pour la cérémonie commémorative des policiers et policières.

Dans un autre ordre d'idées, l'arrivée de nouveaux choristes actifs et retraités a amené un regain de vie et une atmosphère de renouveau parmi le groupe! Les nouveaux arrivants sont dotés d'une énergie renouvelée et d'idées visionnaires, ce qui apporte une renaissance et une métamorphose de votre Symphonie vocale.

De plus, le mois de septembre prochain nous amènera de nouveaux choristes en la personne de Kristine Bortkiewicz, Michel Caplette, Annie Leclair et Stéphane Mathurin. Notre 68^e saison s'annonce fantastique!

Activités symphoniques

Au moment d'écrire ces lignes, nous ne sommes qu'à quelques jours de notre 27^e journée de golf annuelle au club L'Épiphanie. Un peu comme lors de nos concerts, nous avons la chance d'avoir des fans fidèles, des commanditaires de grande qualité ainsi que 144 golfeurs et 175 soupers prévus pour cette journée! Toutes nos associations policières seront représentées.

De plus, les 7, 8 et 9 juillet, la Symphonie vocale sera en vacances à La Cache du Lac Champlain à Venise-en-Québec grâce à la générosité de nos associations policières. Ce Week-end Reconnaissance a pour but de remercier tous les choristes pour leur bénévolat continu durant l'année.

Notre nouvelle saison va débiter le 5 septembre et déjà plusieurs dates de concerts sont réservées. Vous serez informés de la situation en consultant le site Facebook de la Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal. Venez assister à une pratique du lundi soir à 19 h à la Fraternité! Vous pourrez prendre connaissance de notre répertoire et constater que nous avons beaucoup de plaisir ensemble. On tient ça simple! Actifs ou retraités, hommes ou femmes, la porte est ouverte toute grande et nul besoin d'être diplômé en chant, en musique ou autre! Juste d'avoir le goût de chanter! Si vous désirez des informations, appelez-moi! Yvan Côté au 514 258-0475.



Ivan Côté, président



La Symphonie dans l'église où furent célébrées les funérailles de la policière Maureen Breau, tragiquement décédée en service le 27 mars dernier.



Vous avez le cœur à chanter?

Joignez-vous à nous !

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter !

Notre mission première est d'avoir du plaisir et de faire plaisir par le chant !

Vous n'avez pas besoin de connaissances en musique, seule l'envie de partager votre passion avec vos consœurs et confrères est requise ! Vous participerez dans la mesure de vos capacités.

Passez seul ou en groupe à l'une de nos pratiques ! Une simple visite de quelques minutes pourrait vous emballer !

Nos pratiques ont lieu les lundis soir et font relâche durant l'été. Les concerts sont déterminés selon la demande.

La Symphonie Vocale est l'une des seules chorales en Amérique du Nord composée uniquement de policiers et policières actifs ou retraités relevant d'un seul corps de police. La Chorale a même été reconnue par l'Assemblée Nationale en 2016 !

Notre mission première est d'avoir du plaisir mais aussi de faire plaisir par nos chants aux gens qui assistent à nos concerts, requièrent nos services pour des causes communautaires, ou, lorsque demandé, lors de funérailles de policiers et policières de Montréal (actifs ou retraités).

Yvan Côté

Président
514 258-0475

Martin Lemieux

VP Secrétaire
514 608-8156

symphonie@fppm.qc.ca

**SUIVEZ-NOUS
SUR FACEBOOK**



Fraternité des
policiers et policières
de Montréal



Améliorer le sommeil et la santé mentale et réduire le stress

Par l'intermédiaire de Maple, les employés bénéficient également d'un accès exclusif à Headspace Plus, une solution scientifique, facile à utiliser, qui comprend plus de 1 000 heures de méditations guidées et d'exercices de pleine conscience pour améliorer le bien-être mental.

32 %

Une diminution de 32 % du stress après 30 jours d'utilisation de Headspace.

46 %

Une diminution de 46 % des symptômes de dépression après 8 semaines d'utilisation de Headspace.

31 %

Une diminution de 31 % des symptômes d'anxiété après 8 semaines d'utilisation de Headspace.

16 %

Une augmentation de 16 % des émotions positives après 10 jours d'utilisation de Headspace.

Favoriser le sommeil, le bien-être mental et la réduction du stress avec Headspace

Il a été démontré que la pleine conscience contribue à la réduction du stress, à l'augmentation de la résilience et à un sommeil plus profond. Headspace est un guide personnel vers la pleine conscience. On y trouve des centaines de méditations dirigées et d'exercices pour améliorer le bien-être mental.

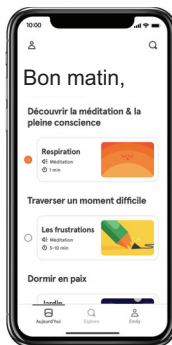
La méditation

Des méditations dirigées sur des sujets comme le stress, l'estime de soi et la résilience



Les sélections du jour

Des outils personnalisés et des recommandations concernant le bien-être mental



Le sommeil

Balados, musique et pistes audio favorisant un sommeil réparateur





Association
athlétique et sportive
Sylvain Bois, président

Tournoi de Hockeyfrat 2023

Dès l'automne prochain il y aura reprise du tournoi de hockeyfrat. Au moment d'écrire ces lignes, je n'avais pas encore reçu de la Ville de Montréal les disponibilités des glaces. Mais une chose est certaine! Le tournoi est de retour pour une classe Montréal... alors... commencez à former vos équipes locales!

Ligue de hockeyfrat

Nous serons de retour pour la saison 2023/2024 à la place Bell à Laval. Inscriptions dès maintenant avec **réduction de 50 \$** si le paiement est effectué avant le 1^{er} septembre 2023! Trente parties pour 550 \$ les lundis de 10 h à 11 h 30 et possibilité d'avoir 4 équipes! Inclusions: *tape*, shampoing, et surtout, stationnement intérieur GRATUIT... et je vous offre le dîner de fin de saison à la Cage!

Faites vite! N'attendez pas et contactez-moi pour l'inscription via courriel!

sylvainb@fppm.qc.ca

WPFG 2023 Winnipeg



Les inscriptions sont toujours en ligne www.wpfg2023.com

Si vous désirez y participer, faites-moi parvenir vos noms et adresses de courriel pour que je puisse être présent lors de vos compétitions!

Pour plus d'information concernant les activités ou si vous désirez organiser un événement sportif, contactez-moi via courriel!

Bonne saison de sport à tous!

Sylvain Bois Président
Association Athlétique et Sportive FPPM

sylvainb@fppm.qc.ca
514 609-3100

Tournoi de hockey de la Sûreté du Québec

Du 21 au 23 avril 2023, nous avons deux équipes AAA nous représentant au prestigieux tournoi (plus de 100 équipes) de la Sûreté du Québec à Trois-Rivières. Nous avons l'équipe des jeunes et une équipe de 35 ans et plus (avec même un gars 50 ans et plus!).

Ayant disputé la partie d'ouverture face à l'équipe de la Sûreté du Québec, notre équipe des jeunes s'est honorablement inclinée par la marque de 3 à 1. Pour sa part, notre équipe 35 ans et plus a livré, jusqu'à la demi-finale, un parcours sans faute, y allant de 3 victoires consécutives! En demi-finale, les deux équipes de Montréal ainsi que les deux équipes de la Sûreté

du Québec ont malheureusement dû s'affronter entre elles... Notre équipe de jeunes a défait nos vétérans par la marque de 7 à 4... non sans une bonne frousse!

En Finale, notre équipe rencontrait celle de la SQ-Drummondville qui a gagné par la marque de 4 à 2 (en terminant dans un filet désert).

Merci à nos deux excellentes formations, et surtout, à mes deux capitaines Sébastien Létourneau 35+ et Philippe Dostie! Ils ont su former deux très bonnes équipes. En espérant vous revoir l'année prochaine pour une autre édition du tournoi THPPQ!



L'équipe 35 + AAA



L'équipe des jeunes AAA



Mixte des deux équipes



Notre vétéran Michel Gingras!

Association
athlétique et sportive
Sylvain Bois, président

NAPST

Tournoi Nord-Américain de Soccer



Notre équipe de soccer masculine formée de policiers de Montréal et d'autres corps de police québécois, participait, du 26 au 29 avril, au tournoi du NAPST à Fort Lauderdale Floride et remportait l'argent!

Avec 2 victoires (2-0 contre San Francisco PD et 2-1 contre St-Louis PD) une nulle (2-2 contre Toronto-Peel Police) et une défaite (3-1 contre NYPD), nous nous sommes classés pour la finale contre NYPD. Malheureusement, après un dur combat, nous nous sommes inclinés 3-2 en prolongation. Dans le contexte d'une chaleur intense de 35 degrés Celsius et de 5 match en 3 jours, nous sommes très fiers de notre prestation! Merci beaucoup à l'Association athlétique et sportive de la Fraternité des policiers et policières de Montréal pour le soutien!



Nos médaillés d'argent!



*Venez passer
vos vacances
chez vous!*



INFORMEZ-VOUS !

1 819 523-4016

f Club Plein Air PPM

Faites une demande d'adhésion
pour visiter le groupe



Club de Plein-air des policiers et policières de Montréal

De vive mémoire



Arsenault, Henri-Louis
Sergent-détective
Embauché le 20 janvier 1968
Retraité le 8 février 1985
Décédé le 21 février 2023
à l'âge de 89 ans



Boudreau, Bertrand
Lieutenant
Embauché le 19 octobre 1960
Retraité le 3 juillet 1988
Décédé le 2 février 2023
à l'âge de 89 ans



Champagne, Jean-Claude
Agent
Embauché le 1^{er} novembre 1965
Retraité le 2 novembre 1997
Décédé le 25 mai 2023
à l'âge de 82 ans



Ferland, Roger
Agent
Embauché le 24 mai 1971
Retraité le 22 septembre 1999
Décédé le 24 mai 2023
à l'âge de 71 ans



Barbin, Yves
Sergent-détective
Embauché le 26 février 1973
Retraité le 2 mai 2003
Décédé le 20 avril 2023
à l'âge de 71 ans



Bourdeau, Robert
Agent
Embauché le 1^{er} avril 1968
Retraité le 8 août 1991
Décédé le 4 avril 2023
à l'âge de 74 ans



Chartrand, Maurice
Sergent-détective
Embauché le 17 novembre 1952
Retraité le 18 janvier 1985
Décédé le 26 avril 2023
à l'âge de 90 ans



Foucreault, Lucien Gérard
Sergent
Embauché le 17 mai 1965
Retraité le 14 avril 1983
Décédé le 11 février 2023
à l'âge de 78 ans



Beaudry, Armand
Sergent
Embauché le 16 juillet 1962
Retraité le 7 avril 1989
Décédé le 5 mai 2023
à l'âge de 81 ans



Brière, Serge
Lieutenant
Embauché le 18 mai 1964
Retraité le 8 juin 1994
Décédé le 16 janvier 2023
à l'âge de 78 ans



Cloutier, Jean-Paul
Officier de direction
Embauché le 22 juillet 1957
Retraité le 22 mai 1985
Décédé le 6 avril 2023
à l'âge de 86 ans



Gauvin, Herménégilde
Agent
Embauché le 23 décembre 1963
Retraité le 24 avril 1986
Décédé le 6 avril 2023
à l'âge de 84 ans



Blais, Jean-Louis
Agent
Embauché le 23 septembre 1963
Retraité le 9 janvier 1989
Décédé le 6 février 2023
à l'âge de 83 ans



Brunet, Charles
Sergent-détective
Embauché le 4 mai 1959
Retraité le 3 février 1985
Décédé le 27 avril 2023
à l'âge de 90 ans



Comeau, Antonio
Sergent-détective
Embauché le 10 janvier 1955
Retraité le 10 février 1985
Décédé le 9 avril 2023
à l'âge de 87 ans



Greffe, Gilles
Sergent-détective
Embauché le 3 juillet 1977
Retraité le 5 juillet 2007
Décédé le 3 février 2023
à l'âge de 66 ans



Bouchard, François
Sergent
Embauché le 8 septembre 1953
Retraité le 8 janvier 1984
Décédé le 1 mars 2023
à l'âge de 92 ans



Cardinal, Roger
Agent
Embauché le 15 juin 1967
Retraité le 2 juillet 1999
Décédé le 7 mars 2023
à l'âge de 77 ans



Dansereau, Claude
Lieutenant-détective
Embauché le 4 mars 1957
Retraité le 5 mars 1987
Décédé le 14 avril 2023
à l'âge de 86 ans



Guérette, Claude
Agent
Embauché le 18 mai 1964
Retraité le 8 janvier 1994
Décédé le 29 mars 2023
à l'âge de 78 ans



Houle, Yvon
Sergent
Embauché le 1^{er} octobre 1962
Retraité le 5 mars 1993
Décédé le 4 mars 2023
à l'âge de 86 ans



Mac Innis, Donald
Agent
Embauché le 13 mai 1955
Retraité le 9 octobre 1986
Décédé le 4 avril 2023
à l'âge de 90 ans



St-Jules, Claude
Agent
Embauché le 23 décembre 1963
Retraité le 10 novembre 1993
Décédé le 3 février 2023
à l'âge de 79 ans



Kelly, Denis
Sergent
Embauché le 9 décembre 1977
Retraité le 5 janvier 2006
Décédé le 20 mai 2023
à l'âge de 65 ans



Mathon, René
Officier de direction
Embauché le 26 février 1973
Retraité le 4 janvier 2003
Décédé le 15 février 2023
à l'âge de 71 ans



Pharand, Pierre
Agent
Embauché le 22 juillet 1957
Retraité le 1 mars 1986
Décédé le 15 février 2023
à l'âge de 85 ans



St-Pierre, Richard
Sergent-détective
Embauché le 14 décembre 1964
Retraité le 1 juillet 1993
Décédé le 27 février 2023
à l'âge de 80 ans



Lacroix, Jules-Andre
Agent
Embauché le 27 juin 1966
Retraité le 14 avril 1992
Décédé le 6 mai 2023
à l'âge de 76 ans



Morin, Jacques
Sergent-détective
Embauché le 23 décembre 1963
Retraité le 6 janvier 1989
Décédé le 23 avril 2023
à l'âge de 89 ans



Raymond, Roger
Sergent
Embauché le 7 septembre 1964
Retraité le 2 janvier 1995
Décédé le 17 février 2023
à l'âge de 80 ans



Lapointe, Gaston
Sergent-détective
Embauché le 14 décembre 1964
Retraité le 2 juin 1998
Décédé le 22 mars 2023
à l'âge de 78 ans



Niceforo, Armand
Sergent-détective
Embauché le 28 janvier 1952
Retraité le 4 février 1986
Décédé le 10 mars 2023
à l'âge de 91 ans



Roy, Gilles
Sergent-détective
Embauché le 21 avril 1958
Retraité le 3 mai 1990
Décédé le 6 avril 2023
à l'âge de 86 ans



Laurin, Arthur
Sergent-détective
Embauché le 7 juillet 1952
Retraité le 17 janvier 1984
Décédé le 1^{er} mai 2023
à l'âge de 90 ans



Paquin, Germain
Agent
Embauché le 27 juin 1966
Retraité le 1 juin 1993
Décédé le 14 avril 2023
à l'âge de 78 ans



Ryan, Guy
Officier de direction
Embauché le 11 juin 1979
Retraité le 13 juin 2007
Décédé le 2 février 2023
à l'âge de 64 ans

Servir pour devenir meilleur

Lorsque je m'arrête et que je pense aux défis qui nous attendent comme société, j'ai parfois le sentiment d'être dépassé par l'ampleur des tâches auxquelles nous avons à faire face. La crise que nous vivons peut nous faire peur, cependant j'ai confiance et je garde espérance. Et cela est grâce à la dimension spirituelle, lorsque je laisse exprimer l'âme et le cœur qui font de moi une personne vraiment humaine. C'est en déployant les forces qui sont en moi que je suis conscient de mon désir de servir, lequel surpasse celui de me renfermer sur moi-même.

Que vous soyez actif ou retraité, vous avez tout comme moi une voix intérieure qui cherche à se faire entendre. Elle m'invite à ouvrir les yeux sur le contexte social dans lequel je vis et à constater les souffrances des personnes qui m'entourent. Je dois demeurer vigilant pour ne pas fuir les réalités de ce monde et me couper du réel. Comme l'humain a tellement de connexions avec le virtuel, il est bien facile de sombrer dans une conception d'un univers égocentrique. Il faut que je fasse attention de ne pas devenir narcissique, découragé et ou pessimiste.

Avec le pouvoir très puissant qu'exercent les appareils électroniques, il est fascinant de regarder combien de personnes sont parfois totalement obnubilées par l'idée que leur vie dépende de ces appareils. La profusion de « *selfies* » diffusés sur les réseaux sociaux me fait craindre un narcissisme quasiment exalté au point que la personne se donne le statut d'une star ou de vedette du petit écran. Tout est centré sur moi et je ne vois rien d'autre. *Je m'enferme dans cette*

image que je projette de moi, à toute heure du jour ou de la nuit. Je ne vois le bon côté des choses que si elles me sont favorables et s'il y a quelque chose de mauvais, c'est parce que j'en suis une victime.

Je constate de plus en plus combien de personnes se découragent face à l'adversité, à un échec ou un deuil. Elles se lamentent et se plaignent de tout ce qui leur arrive, ne voyant plus ce qui les entoure, se concentrant uniquement sur ce qu'elles ont perdu. Le pape François dit : « *Le découragement conduit à la tristesse dans la vie spirituelle, qui est un ver qui ronge de l'intérieur. Il finit par nous enfermer sur nous-mêmes et nous empêcher de voir quoi que ce soit à l'extérieur.*¹ »

Bien des personnes peuvent devenir pessimistes par rapport à leur vision du monde actuel. En me fermant face à l'avenir, en présageant les scénarios les plus terrifiants, je ne peux voir les portes qui s'ouvrent ou s'offrent à moi. Lorsque je refuse tout changement, c'est que j'ai choisi de mourir à moi-même plutôt que de m'ouvrir à la vie, à ce qu'il peut y avoir de nouveau.

Il devient donc encore plus important de savoir scruter les réalités de l'humanité. Au lieu de soutenir une culture du déchet, que tout, y compris la personne humaine, est considéré comme un bien « consommable » au même titre que n'importe quel objet, de conférer à la personne humaine toute la dignité qui lui est propre. La reconnaître comme unique et sacrée. L'appauvrissement d'une partie de l'humanité sans cesse grandissante n'a pas fini de faire sentir et de provoquer bien des remous à l'échelle planétaire.



Bernard Vadnais, conseiller moral, FPPM

Après la pandémie, il m'arrive de constater combien le « virus de l'indifférence » a pris place dans nos rapports humains. On me rapporte que dans bien des postes de quartier et milieux de travail, comme lors de certains événements, il est rare que les échanges entre personnes portent sur des réalités bien concrètes. L'argent et le succès via une réussite matérielle dominent les conversations. Si quelqu'un est en difficulté, vit un drame ou une situation de vie nouvelle (séparation, divorce, isolement, vieillesse, etc.), cette personne aura le sentiment de se retrouver esseulée. L'histoire du pauvre Lazare dans l'évangile de saint Luc en est une belle illustration. Combien de fois j'ai entendu des gens dire : « Pauvre lui, ou pauvre elle. » Comme si je ne pouvais que constater cet état, sans que cela me touche. Un des dangers de cette indifférence est que cela devienne un mode de vie.

C'est pourquoi je salue l'engagement que bien des policiers et policières, actifs ou retraités, prennent chaque jour pour contribuer à soulager la souffrance qui les entoure. D'être capable de se laisser émouvoir et de répondre par une action concrète. Voilà comment l'esprit de service continue de faire son œuvre et que Dieu passe par ceux et celles qui écoutent leurs cœurs.

Quand je vis dans l'indifférence et dans le je-m'en-foutisme, il est bien difficile de percevoir ou de se laisser atteindre par les bouleversements qui affectent la planète Terre et son humanité. Face au doute et aux questions qui peuvent submerger, que je descende en mon cœur et laisse jaillir les mouvements de vie qui m'interpellent. Que je décide de servir la vie, d'imaginer une autre manière de vivre ensemble, de voir mes frères et sœurs qui, tout comme moi, ont à cœur de rêver de changements bien réels, qu'il est encore possible de changer le cours des choses.

Les rêves des humains ne sont pas étrangers au désir de Dieu!²

¹ Pape François, « Un temps pour changer », conversations avec Austen Ivereigh, Éd. Flammarion, 2020, p. 30.

² Pape François, « Un temps pour changer », conversations avec Austen Ivereigh, Éd. Flammarion, 2020, p. 5.



APPRM

Dominique Boucher

Présidente



À nous le beau temps !

Pour donner suite à une grande demande, il y aura deux (2) activités de vélo par mois au lieu d'une ! L'activité de vélo débute vers 9 h 30 sur une distance d'environ 50 km à votre rythme et se termine par une rencontre amicale avec rafraîchissements.

À la première et dernière sortie de vélo, l'APPR offre le repas du midi. Je profite de l'occasion pour remercier notre Caisse pour sa contribution significative, qui permet l'achat d'un chandail de vélo pour nos membres. Nous le porterons fièrement lors de nos sorties !

Tous les détails sur les sorties de vélo sont sur notre site internet et également sur notre Facebook. De plus, vous pouvez appeler au bureau.

Voici les dates pour des sorties de vélo à venir :

- > **Les 5 et 19 juillet**
(endroit à déterminer)
- > **Les 2 et 16 août**
(endroit à déterminer)
- > **Le 7 septembre**
(endroit à déterminer)

Par ailleurs, il y a eu élection le 11 mai 2023 pour les postes de président, secrétaire, adjoint au trésorier, directeur des relations extérieures et directrice des conjoints survivants. La période des mises en candidature était du 20 avril au 4 mai 2023. Les informations concernant les postes en élection et la période de mise en candidature ont été diffusées sur notre site internet ainsi que sur la porte du bureau de l'APPR. Il n'y a eu aucune nouvelle candidature pour les postes concernés. Quant au poste de directrice des conjoints survivants, il était déjà vacant et madame Brigitte Albert, adjointe au trésorier, assumait une partie des tâches reliées à cette fonction.

Par conséquent, lors de l'assemblée générale annuelle, monsieur Denis Monet (secrétaire), madame Brigitte Albert (adjointe au trésorier), monsieur Richard Prud'homme (Directeur aux relations extérieures) et moi-même (présidente) avons été réélus par acclamation. Quant au poste de directrice des conjoints survivants, il est toujours vacant. Madame Marielle Cimon Blackburn s'implique toutefois bénévolement auprès de nos veuves. Merci beaucoup Marielle!

Pour ma part, je vous remercie de la confiance que vous m'accordez et il me fera plaisir de travailler avec et pour vous lors des quatre prochaines années de mon mandat.

Dans un autre ordre d'idée, vu les coûts exorbitants des salles de réception, des repas, des orchestres et de tout ce qui entoure un bal, le Conseil a décidé d'organiser cet événement à tous les deux ans, comme le fait la Fraternité.

Cependant, il n'y a pas de changement pour nos membres et nos veuves âgés de 80 ans, qui sont fêtés à tous les ans. Vous connaîtrez sous peu les informations pour la fête des 80 ans.

Dans le même mois que le bal, l'APPR fête ses nouveaux retraités de l'année précédente. Cet événement a lieu le 5 octobre 2023 à la Fraternité.

Beaucoup d'activités s'en viennent au cours de l'été. Au moment où vous lisez ces lignes, certaines sont passées compte tenu des délais d'édition, mais je mentionne quand même le théâtre de Terrebonne (La cuisine de Yannicko) le 29 juin et le tournoi de golf de l'APPR, réparties sur 2 jours les 12 et 26 juin. Il y a également la cabane à sucre Lalande (St-Eustache) le 9 juin 2023, et notre incontournable souper de homard qui revient après deux ans d'absence.

De plus, nous avons un souper théâtre le 22 juillet 2023 au théâtre Des Hirondelles à St-Mathieu de Beloeil (Visite libre 2.0). Et enfin, le 21 septembre, notre traditionnel méchoui! D'autres activités pourraient s'ajouter...

En terminant, je remercie grandement les membres de mon Conseil, qui donnent beaucoup de temps et d'énergie pour vous divertir dans les meilleures conditions possibles.

Le Conseil sera toujours là pour vous!

Merci à vous tous et vous toutes.

Dominique Boucher, présidente

Patsy Gallant au Bistro 555 de Repentigny

Une autre activité organisée par l'APPR au Bistro 555, le 19 mai dernier! Un souper spectacle en toute intimité avec la grande Patsy Gallant. Excellente nourriture avec un choix varié, suivi d'un spectacle authentique à prix abordable. On a chanté et dansé au rythme de Patsy! Quelle ambiance! Pour ceux et celles qui ne sont jamais venus, c'est un endroit à découvrir... comme l'a fait notre directeur Richard Prud'homme!



Jeunes retraités et amateurs de ski de fond en demande pour l'hiver 2024!

Depuis 2 ans, l'APPR organise des sorties de ski de fond. Ce genre d'activité est à la demande des plus jeunes retraités. Donc, on vous attend! Les sorties seront annoncées sur notre Facebook ainsi que sur notre site internet.



Cabane à sucre du 14 avril à la Petite coulée

Avec une journée formidable, de la bonne nourriture, un très bon service et un DJ-chansonnier avec sa musique entraînante, tout y était! Nos 120 membres ont apprécié ces bons moments tout en se sucrant le bec. Nous allons récidiver l'an prochain dans une plus grande cabane à sucre afin de satisfaire tous nos membres. Félicitations à Mme Johanne Krazowski, qui a chanté une chanson d'Édith Piaf. Merci à nos organismes d'être là avec nous!



Que des commentaires positifs sur la soirée des quilleurs du 5 mai!

Pour une première fois, nous avons fait notre soirée des quilleurs à la Fraternité avec un excellent repas chaud et de la musique. La nourriture du traiteur était savoureuse, diversifiée, bien présentée et abondante. Notre DJ, monsieur Gamache, a maintenu le plancher de danse occupé et a même dansé avec nos membres! De plus, tous ont grandement apprécié de pouvoir apporter leurs consommations. Ce fut tout un succès! Récidive à prévoir l'an prochain!



Toujours agréable cette ligue de golf!

Le mercredi 24 mai dernier, le golf a été annulé puisqu'il pleuvait. Qu'à cela ne tienne, nous sommes tous allés déjeuner ensemble! Ce fût très agréable et je remercie les organisateurs de cette belle ligue de golf, soit messieurs Guy Lefrançois, Claude Boudrault et Denis Brouillette. Messieurs, vous avez su mettre une bonne ambiance à cette ligue et vous faites de l'excellent travail! Je souligne également les belles photos de P.A. Sénécal!



Un tournoi de golf pour nos policiers et policières en Floride

Depuis plusieurs années, un comité de policiers retraités de Montréal organise un tournoi de golf en Floride. Ce tournoi n'est pas organisé par l'APPR ou la Caisse. En 2019 a eu lieu le dernier tournoi de policiers et policières en Floride, organisé par messieurs Guy Lefrançois, Yves Brien, Jacques Dextraeur et Claude Boudrault. Ce tournoi a regroupé 180 joueurs de golf! Et puis, il y a eu la Covid... Donc, en 2023, un nouveau comité a été formé afin de reprendre ce tournoi, qui a eu lieu le 16 février.

Le comité, formé de monsieur Guy Normand, de madame Christiane Malenfant, de monsieur Yves Brien, de madame Johanne Therrien et de moi-même n'a fait que du *copier-coller* sur les tournois précédents. Je remercie donc les anciens organisateurs pour avoir monté une si belle formule! Je remercie également tous les commanditaires et plus spécialement notre Caisse, qui nous a permis de faire un tournoi à la hauteur des attentes des policiers et policières. Le comité sera là pour vous en 2024!

Party et diners de retrouvailles subventionnés par l'APPR

La mission de l'APPR est d'organiser des activités afin que nos confrères et consœurs fraternisent ensemble et ne soient pas seuls. Toutefois, lorsque nos membres organisent eux-mêmes des activités de retrouvailles, des tournois de golf, du pickleball ou quelque activité que ce soit, notre but est atteint. Nous avons une enveloppe budgétaire pour ces activités, en tenant compte de quelques critères. Il m'est arrivé plusieurs fois d'y aller et je suis toujours contente de vous voir rire et vous taquiner. Je remercie chacun des organisateurs! Voici quelques-unes des activités organisées par nos confrères et consœurs...

Diner des anciens motards organisé par Marcel Lafond



Dîner des anciens du poste 41 organisé par Guy Comeau



*Dîner des anciens du renseignement
organisé par Denis Brouillette*

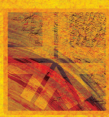


Pickleball organisé par Nancy Beauchesne





*Tu nous tiens
à Coeur!*



PROGRAMME
DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DU
BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE
POUR LES POLICIERS ET LES POLICIÈRES DE MONTRÉAL



COURTIER D'ASSURANCES

DE LA FRATERNITÉ DES POLICIERS
ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

Taux négociés

pour les membres
de la FPPM

Service personnalisé,
avec le même courtier



Programme

offert à votre conjoint(e)
et enfants à charge

Clients
satisfaits

BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

1 888 522.2661 www.burrowes.ca